
Mémoire de la Société linnéenne du Québec
présenté à la commission du BAPE
sur le développement durable de l'industrie porcine québécoise

Par

Daniel Banville, biologiste
Claire Filion, agronome
Simon Hamel, administrateur
Armand Rousseau, biologiste et avocat
Louis-Robert Richer, agronome



SOCIÉTÉ
LINNÉENNE
DU QUÉBEC

815, avenue Joffre, bureau C-201
Québec (Québec) G1S 3L8

Québec
20 mars 2003

Table des matières

Avant propos.....	3
1) Introduction.....	3
2) Un aperçu du modèle actuel de production porcine.....	3
3) La problématique du modèle actuel de production au Québec.....	4
3.1 Le cadre d'analyse.....	4
3.2 La problématique liée à la composante environnementale.....	4
3.3 La problématique liée à l'axe social.....	4
3.4 La problématique liée à l'axe économique.....	4
3.5 La problématique liée à l'information de gestion du modèle de production actuel.....	5
4) L'adoption d'un modèle québécois de production porcine.....	6
4.1 Le cadre du modèle :.....	6
4.2 Quelques caractéristiques du modèle à mettre en place:.....	6
5) Considération concernant le système d'information de gestion du modèle de production porcine.....	7
6) Conclusion.....	7
7) Recommandations.....	7

Avant propos

La Société linnéenne du Québec (SLQ) est un organisme sans but lucratif dédié à la promotion des sciences naturelles et à l'éducation relative à l'environnement. Créée en 1929, la SLQ constitue l'un des plus anciens groupes de promotion et de protection de l'environnement au Québec.

Le présent mémoire vise à présenter à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) la position de la SLQ sur le développement de l'industrie porcine québécoise.

Pour réaliser ce mémoire, la SLQ s'est entre autres inspiré de documents déposés à la commission du BAPE et rendus disponibles sur le site Internet du BAPE, d'une recherche à travers différents sites Internet à travers le monde de même que de l'expertise de représentants de la SLQ.

1) Introduction

Le présent mémoire vise les deux objectifs suivants :

- Démontrer que le modèle québécois actuel de production de porcs est en déséquilibre au niveau de ses composantes environnementales, sociales et économiques;
- Proposer une voie d'évolution du modèle de l'industrie porcine répondant mieux aux principes du développement durable.

Le mémoire traite successivement de notre compréhension du modèle actuel et de sa problématique pour ensuite proposer certains éléments d'un nouveau modèle, de même que d'autres considérations à prendre en compte.

2) Un aperçu du modèle actuel de production porcine

À la lumière des études déposées aux audiences du BAPE, nous résumons notre compréhension de la production porcine québécoise comme suit :

- En 2002, les producteurs de porcs québécois ont élevé environ 7 millions de porcs;
- La production porcine est concentrée principalement dans trois régions soit : Chaudière-Appalaches, Montérégie et Lanaudière avec une tendance à l'expansion de la production dans les régions non en surplus de phosphore;
- Un transfert des cultures en faveur de la production de maïs dans le cadre de la mise en place de la filière « porcs-maïs »;
- Une problématique environnementale liée principalement aux odeurs, à la contamination des nappes phréatiques et des cours d'eau ainsi qu'aux surplus de phosphore sur les terres d'épandage. On constate d'autres impacts environnementaux comme le déboisement et les risques pour la santé publique. Cette problématique environnementale découle principalement de l'épandage des lisiers;

-
- Au niveau économique, l'état de situation nous apparaît moins clair. L'expansion de la filière porcine repose sur un mécanisme de subvention qui favorise les grands producteurs;
 - Au niveau social, le développement de l'industrie porcine est à la base d'une crise sociale touchant une grande partie du milieu rural québécois. L'opposition de plus en plus manifeste de la population contre l'implantation de projets porcins dans leur milieu est principalement due à la problématique des odeurs. Or à ce niveau, le lobby de l'industrie a amené le Gouvernement à décréter que la question des odeurs ne constitue pas une «pollution» au niveau juridique mais bien une simple «nuisance».

3) La problématique du modèle actuel de production au Québec

3.1 Le cadre d'analyse

Le mandat de la commission du BAPE sur l'industrie porcine consiste à proposer un modèle de production répondant aux prémices du développement durable. Un tel développement sous-entend que le développement doit se faire avec un équilibre des éléments environnementaux, sociaux et économiques. Or, à l'examen de la situation actuelle de la production de porcs au Québec, force est de constater que l'évolution de l'industrie ne répond en aucun cas aux principes du développement durable et cela, tant au niveau de la composante «environnementale» du développement durable qu'au niveau du volet «social» et de celui du volet «économique». Le modèle actuel de production porcine est un système en déséquilibre allant à l'encontre de la définition même du «développement durable».

3.2 La problématique liée à la composante environnementale

- Des dégagements d'odeur confrontant les populations locales;
- Une dégradation des ressources en eau de surface et souterraine au niveau de plusieurs paramètres (matières eutrophisantes, contamination bactériologique, etc.);
- Des impacts potentiels sur la qualité des sols ;
- Le développement rapide d'une culture exigeante pour les sols soit celle du maïs;
- Des PAEF interrogeables et dont on peut interroger l'utilisation réelle par le producteur;
- Des techniques d'épandage qui accentuent souvent les problèmes d'odeurs.

3.3 La problématique liée à l'axe social

- Une tension sociale en milieu rural due principalement à la question des odeurs;
- Un élément de répulsion sociale du milieu rural par le milieu urbain;
- Une contamination du milieu rural par des infrastructures de nature plus industrielles qu'agricoles;
- Des limitations imposées à d'autres volets de la vie socio-économiques comme le tourisme, la villégiature, etc.

3.4 La problématique liée à l'axe économique

- Un modèle qui n'existerait pas sans un système de subventions directes et indirectes aux producteurs;

-
- Un modèle inéquitable par rapport aux faibles niveaux de subventions accordés à d'autres volets du secteur agroalimentaire (ex :horticulture);
 - Un modèle dont le développement est dans le sens d'un agrandissement des infrastructures afin de soutenir la concurrence internationale à des coûts maintenus au plus bas.

3.5 La problématique liée à l'information de gestion du modèle de production actuel

➤ Un bilan quantitatif interrogeable :

Les études déposées à la commission du BAPE sur l'industrie porcine font état de chiffres variés de sorte que l'on n'a pas un portrait exact et continu de l'état quantitatif réel du cheptel porcin québécois. Sommairement, on semble convenir que l'industrie produit annuellement environ 7 millions de porcs. Cependant, les bases de données ne semblent pas uniformes ce qui entraîne entre autres des distorsions dans les calculs théoriques de rejets de lisier sur lesquels repose la gestion environnementale de l'élevage.

➤ Un système basé sur une approche juridique dont les assises scientifiques font défaut :

Le modèle de production actuel repose sur un cadre juridique dont les assises en information de gestion sont faibles. Le nombre total réel d'unités animales consenties par les systèmes d'autorisation du ministère de l'Environnement est aléatoire. On ne sait pas combien d'unités animales sont présentes en tout temps en un lieu donné ce qui fait que la gestion environnementale ne repose sur aucun bilan scientifique valable.

➤ Les zones en surplus de lisiers (ZAL) : une base de définition scientifique interrogeable

Les zones en surplus de lisiers reposent sur une définition théorique de la problématique du phosphore. Il découle entre autres de cette situation que les autorisations sont allouées sur des prémices théoriques non adaptées à la réalité bio-physique du territoire.

➤ Des impacts sur l'environnement mal connus scientifiquement

La gestion du modèle de production porcine repose sur une connaissance faible des impacts environnementaux engendrés par la production. Au cours des audiences publiques jusqu'ici, à plusieurs reprises les spécialistes du ministère de l'Environnement ont affirmé qu'ils ne pouvaient pas émettre de relation de cause à effet entre la production de porcs et la dégradation environnementale.

4) L'adoption d'un modèle québécois de production porcine

4.1 Le cadre du modèle :

Le modèle actuel de production repose sur un cadre basé sur le « phosphore » contenu dans les déjections animales. Le modèle de production à encourager doit être appuyé sur un cadre de référence répondant aux critères du développement durable. De ce point de vue, des critères environnementaux, sociaux et économiques devraient intervenir dans la prise de décision liée à l'autorisation d'un projet de porcherie.

La SLQ ne s'engage pas à proposer des critères spécifiques définissant un tel cadre. Cependant, il nous apparaît que des cadres reconnus ont été définis par certains organismes internationaux et pourraient être adaptés au contexte québécois. Par exemple, Le rapport « Sustainability reporting guidelines » élaboré par le « Global reporting initiative » (www.globalreporting.org) pourrait servir de point de départ.

Cependant, le développement de l'industrie de l'industrie porcine, comme celles des autres types d'élevage, devrait reposer sur des principes comme les suivants : la simplicité du modèle, la polyvalence des installations agricoles, le respect des voisins et la connaissance (du milieu et des impacts sur le milieu).

Pour assurer la base du futur modèle de production, on pourrait privilégier un **modèle d'entreprise familiale** en limitant le nombre d'unités animales (ua) permis à un maximum (ex : 500 ua).

4.2 Quelques caractéristiques du modèle à mettre en place:

- Limitation de l'expansion de la filière maïs-porcs afin notamment de favoriser la biodiversité agricole;
- Épandage de lisiers permis uniquement pour les entreprises familiales en milieu «non en surplus »;
- Si un projet dépasse un nombre d'unités animales de base (ex : 500 ua), le producteur doit obligatoirement traiter les déjections;
- Obligation pour le producteur d'être propriétaire des terres d'épandage (abandon des contrats d'épandage);
- Favoriser l'élevage sur fumier solide;
- Pour les élevages avec lisier, épandage obligatoire par des équipements qui enfouissent le lisier ;
- Si le projet se situe au-delà des normes établies, des audiences publiques devraient se tenir ;
- Mise en place d'un système de contrôle agroenvironnemental sévère avec un mécanisme de contrôle plus sévère et un système de pénalités ;
- Les odeurs doivent être considérées légalement comme «élément polluant » et non pas simplement comme une « nuisance »;
- Le contrôle des odeurs devrait être confié au MENV et non aux municipalités;
- Les «Intégrateurs » devraient être prohibés ou ne devraient pas avoir accès au système de subventions directes et indirectes;

-
- Mise en place d'une stratégie de développement de l'agroalimentaire basée sur l'équité financière entre tous les types de productions.

5) Considération concernant le système d'information de gestion du modèle de production porcine

Le modèle de production à mettre en place doit être appuyé par un système d'information de gestion intégré impliquant tous les partenaires. Ce système devrait être polyvalent et accessible à tous les intervenants (MAPAQ, UPA, MENV, Financière agricole etc.).

Les producteurs devraient être soumis à un rapport annuel faisant état, entre autres, des productions réalisées en cours d'année, les modalités d'épandage etc.

Un mécanisme de suivi de l'état de l'environnement découlant de la production porcine et de l'élevage en général devrait être mis en place par tous les partenaires.

6) Conclusion

En résumé, le modèle actuel de production porcine repose sur un cadre juridique adapté en fonction des acteurs économiques les plus forts et sur un cadre de connaissance scientifique déficient. On se retrouve avec un système en état de déséquilibre entre autres au niveau social et environnemental. Cet état de situation découle principalement de l'emphase qui a été mise sur la composante économique en mettant en place un système de subvention privilégiant la filière porcine. Il est donc urgent de réaligner le modèle pour le mieux être de l'environnement, des voisins des producteurs et des producteurs eux-mêmes.

7) Recommandations

La SLQ recommande :

- Que le cadre juridique définissant les assises du modèle soit établi en fonction d'éléments comme ceux avancés dans le présent mémoire;
- Que la notion des odeurs soit légalement considérée comme un élément polluant et non pas être simplement considéré comme une nuisance;
- Que le modèle proposé repose sur une entreprise de type familial s'appuyant sur des critères de développement durable au niveau environnemental, économique et social;
- Que le contrôle agro-environnemental du modèle soit revu et qu'un système de pénalité soit mis en place, basé sur des amendes imposées aux contrevenants;
- Qu'un système d'information de gestion supportant le développement et la gestion du modèle de production porcine soit convenu entre tous les partenaires;
- Qu'un mécanisme de connaissances scientifiques des impacts sur l'environnement de la production de porcs (et autres élevages) soit convenu entre les partenaires et mis en œuvre.